

n° 37 - AVANT PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 CLASSES PRIMAIRES

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 1977 chargeant Mr Bernard DUMONT architecte DPLG, 10 Rue des Tiercelins à Nancy de réaliser le projet de construction de 10 classes primaires à LUDRES CENTRE (agrément préfectoral du 15 Avril 1977) Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet présenté
- décide de contracter, en temps opportun, un emprunt pour couvrir la part des dépenses restant à la charge de la Commune, c'est à dire la différence entre le coût de cette réalisation et le montant de la subvention attribuée.
- Prend l'engagement d'inscrire au Budget pendant une période de 30 ans, un crédit d'entretien égal à 1 % du montant de la dépense subventionnable.
- Précise que le terrain sur lequel est envisagée la construction est propriété communale par acquisitions réalisées les 4 Juillet 1972; 29 Septembre 1972 et 20 Mai 1973 sur Monsieur Jacques HENRY.